

Image not found or type unknown



Suite a une condamnation in solidum

Par **LOLIL_old**, le **28/06/2007 à 11:33**

suite a une condamnation" in solidum",je suis le seul a avoir paye.comment faire pour me faire rembourser la moitie .merci .

Par **hanan**, le **28/06/2007 à 12:11**

bonjour, rnrn biensûr que vous disposez d'un recours...rn c'est ce qu'on apelle **l'action récursoire** qui vous permet de vous retourner contre la personne avec qui vous étiez tenu pour solidaire de la dette... rnle seul risque qui se présente maintenant à vous c'est de vous retrouver devant une personne qui est insolvable...